

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris

07 MAR. 2002

20030

N° de dépôt :

123Venture

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance**

**Au capital de 73.628,67 Euros**

**Siège social : 3 rue d'Ouessant – 75015 Paris**

**432 510 345 RCS Paris**

00013212

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**EN DATE DU 7 FEVRIER 2002**

L'an deux mille deux,  
le 31 janvier  
à 10 heures,

Le Conseil de Surveillance s'est réuni au 41 boulevard des Capucines - 75002 Paris sur convocation de son Président.

Chacun des membres du Conseil de Surveillance signe le registre de présence en entrant en séance.

**SONT PRESENTS :**

- Julien Vautel
- Olivier Huby
- André May
- Pierre Noël Giraud
- Philippe Collombel

Le Conseil réunissant plus de la moitié de ses membres est ainsi régulièrement composé et apte à délibérer valablement.

Monsieur Julien Vautel prend la présidence de la réunion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de surveillance qu'il est convoqué sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- rapport du directoire

M B W

- nomination de Patrick Séguier au directoire
- questions diverses

### RAPPORT DU DIRECTOIRE

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le conseil de surveillance prend connaissance du rapport sur les troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2001 qui lui est présenté par le directoire.

### NOMINATION DE PATRICK SEGUIER AU DIRECTOIRE

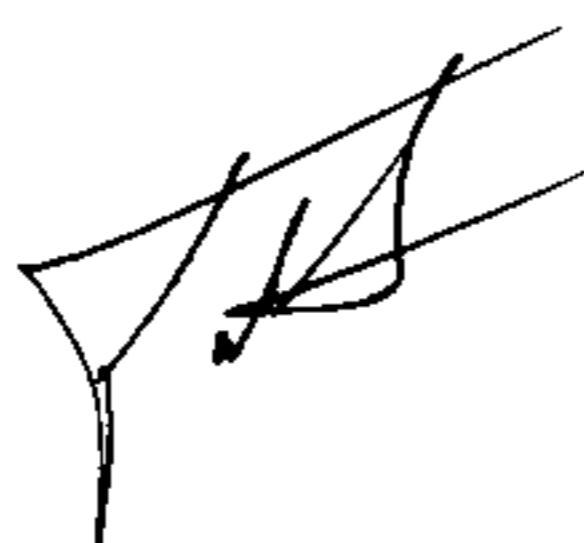
A l'unanimité, Patrick Séguier, demeurant 42 chemin des Joncs Chaucre - 17190 Saint Georges d'Oléron, de nationalité française, est nommé membre du directoire pour une durée de 2 ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent les fonctions de son mandat.

Patrick Séguier a préalablement fait savoir qu'il n'est atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

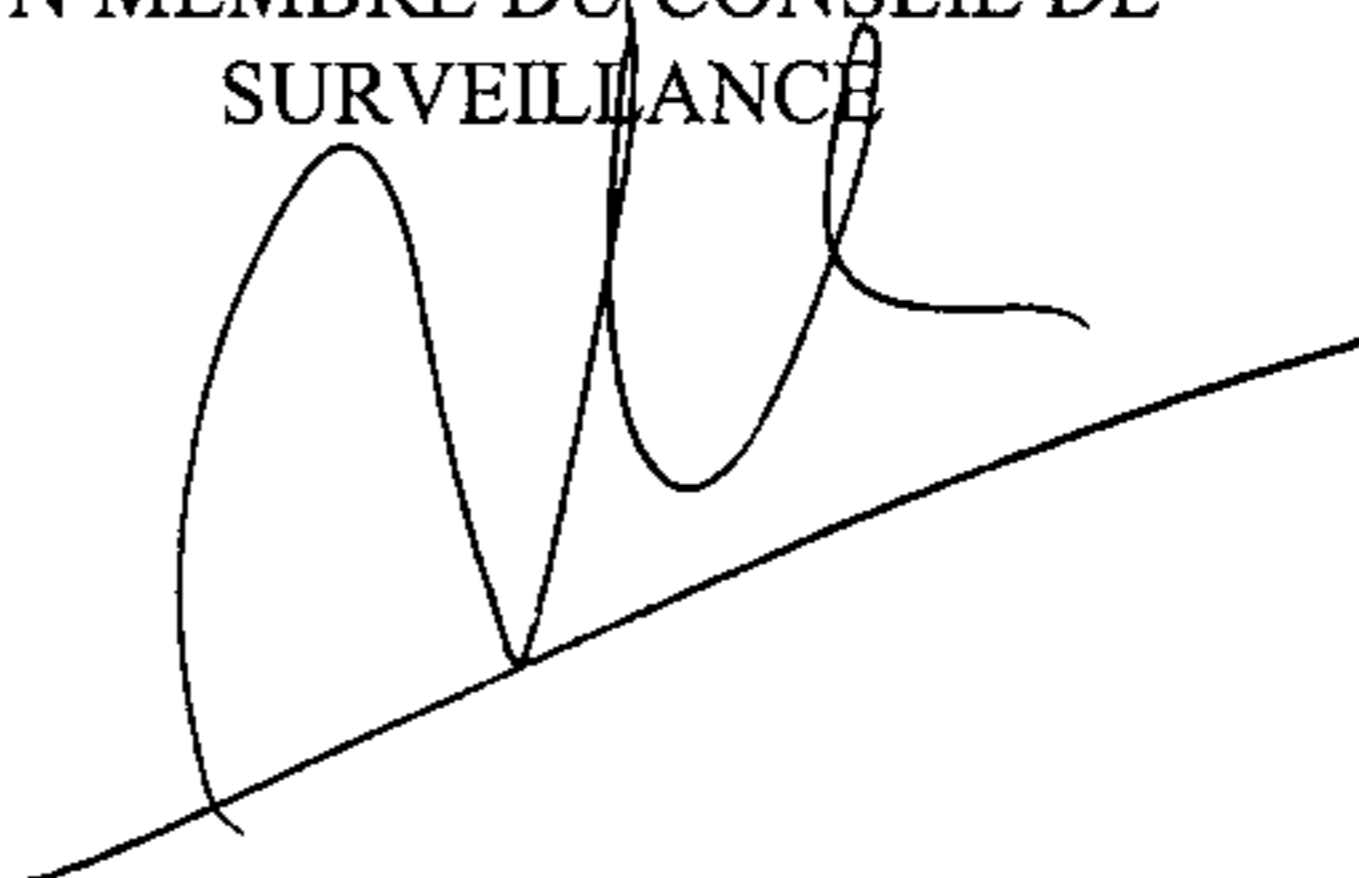
LE PRESIDENT



PATRICK SEGUIER

(Signature précédée de la mention bon pour  
acceptation des fonctions de membre du  
directoire)

UN MEMBRE DU CONSEIL DE  
SURVEILLANCE



Bon pour acceptation des fonctions  
de membre du directoire  
